

Département
de la Moselle

COMMUNE de RETTEL

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Arrondissement
de Thionville

Nombre de conseillers
élus : 15

Séance du 6 mai 2008

Sous la présidence de Monsieur Jean SCHWENCK, maire.

Conseillers
en fonction : 15

**Présents: MM. Jean SCHWENCK, R.SCHWENCK, HERRMANN,
HANDRICK, MULLER, URBINSKI, ANDRE, JUNGER,
LEIDIG, MERSCH**

Conseillers
présents ou
représentés: 15

Mmes WOLSKI, NEEF, FELDEN, BOCK, ORTH

Objet : Subventions 2008

Le conseil municipal vote les subventions suivantes :

4000 euros à la Jeunesse Sportive de Rettel

350 euros au Musée du Cheminot de Rettel

250 euros à l'Association Chartreuse St Sixte de Rettel

350 euros au Foyer Communal de Rettel

300 euros au Comité de Jumelage Rettel-Thuré

200 euros à l'APEI de Thionville

150 euros à la Mission Locale pour l'Emploi de Thionville

150 euros à la Prévention Routière 57 Metz

150 euros à l'Amicale des Donneurs de Sang de Sierck les Bains

450 euros à l'Association Sportive Scolaire de Rettel

800 euros à l'AJ3F

Objet : Constitution des commissions

PLU : Jean SCHWENCK, Norbert HANDRICK, Georges URBINSKI, Nicole NEEF et Marie-Andrée BOCK

Commissions des finances : MM Jean SCHWENCK, Rémi SCHWENCK, Christophe HERRMANN, Norbert HANDRICK, Francis ANDRE, Éric JUNGER et Mme Marie-Claude WOLSKI

Commission « Communication, associations, jeunesse et sports » : MM Rémi SCHWENCK, Éric MULLER, Armand LEIDIG, Éric JUNGER et Mme Annick FELDEN

Commission des travaux : MM Christophe HERRMANN, Éric MULLER, Armand LEIDIG, Francis ANDRE et Éric JUNGER

Commission « Forêt, agriculture, environnement » : MM Norbert HANDRICK, Georges URBINSKI, Didier MERSCH, Nicole NEEF

Commission « École, périscolaire, enfance, SIVU » : Mmes Marie-Claude WOLSKI, Marie-Andrée BOCK, Annick FELDEN, Bernadette ORTH

Objet : Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel

Le Maire expose au conseil municipal :

- l'opportunité pour la commune de souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge en vertu des textes régissant le statut des agents ;
- que le Centre de Gestion de la Moselle peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de charger le Centre de Gestion de la Moselle de souscrire pour son compte des conventions d'assurance, auprès d'entreprises d'assurance agréée. Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL : décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie/maladie de longue durée, maternité, disponibilité d'office, invalidité.
- Agents non affiliés à la CNRACL : accident du travail, maladie ordinaire, maladie grave, maternité

Ces conventions devront avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1er janvier 2009.
- Régime du contrat : capitalisation.

Le maire est autorisé à signer les conventions qui seront proposées par le centre de gestion et les éventuels avenants.

Objet : Contrat d'entretien de la station d'épuration

Le conseil municipal autorise le Maire à renouveler le contrat avec la société SEREP pour l'entretien de la station d'épuration et du poste de refoulement (années 2008 et 2009). La rémunération pour 2 visites annuelles sera de 780,00 € HT.

Objet : Recettes supplémentaires procurés par le relèvement du tarif des amendes de police relatives à la circulation routière.

Le conseil municipal, entendu l'exposé du Maire et après avoir pris connaissance de la lettre adressée par M. le Président du Conseil Général, relative à la subvention de 5280€ accordée pour la réalisation d'un parking et d'aménagements sécuritaires à RETTEL,

- s'engage à utiliser les crédits dont la commune bénéficiera pour réaliser des places de parking et une zone 30km/h devant les écoles.

- vote un crédit de 29 340€, nécessaire au financement de cet aménagement,
- s'engage à prendre ultérieurement en charge la gestion de ces équipements.

Objet : Redevance ODP par les ouvrages de distribution de gaz.

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été actualisé par un décret du 25 avril 2007.

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal du décret n°2007-606, du 25 avril 2007, portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales.

Il propose au Conseil :

- -de fixer le taux de la redevance pour occupation du domaine public à hauteur de 100% du plafond de 0,035€/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.

Objet : Périscolaire

Le conseil municipal autorise le Maire à signer avec la CAF de Moselle pour la période 2008/2011, un contrat Enfance Jeunesse.

Le Maire est autorisé à signer les éventuels avenants.

**Approuvé à la majorité
Pour copie conforme
Rettel, le 07 05 2008
Le maire**